

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 13

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Place de l'Hôtel-de-Ville, à Monthey

Résultats

La Commune de Monthey a organisé un concours d'architecture pour l'étude de la place de l'Hôtel-de-Ville, d'un bâtiment administratif et d'un parking. Le concours était ouvert aux architectes valaisans domiciliés ou établis sur le territoire du canton du Valais, aux architectes originaires du Valais, ainsi qu'aux architectes inscrits au Registre suisse des architectes REG A ou B, originaires, domiciliés ou établis dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Jura et Tessin.



Déroulement du jugement

Soixante-cinq architectes se sont inscrits, et 34 projets ont été retournés dans les délais. Un projet a été écarté de la répartition des prix, mais le jury a décidé d'admettre tous les projets au jugement. Chaque projet a été critiqué en tenant compte des points essentiels.

Réflexions à propos du thème, arguments pour le jugement des projets

Dans un premier temps, le jury a procédé à l'analyse des caractères du site dans sa situation actuelle et en rapport avec le plan global de la ville. Il souligne que ses caractères viennent :

- du rapport entre la place de l'Hôtel-de-Ville et la place Centrale, articulé par la plate-forme des platanes ;
- de la présence des montagnes comme cadre et limite visuelle de la place de l'Hôtel-de-Ville ;
- de sa forme qui naît du délicat rapport entre des éléments isolés, autour d'un grand espace dimensionné pour donner une valeur remarquable aux trois éléments principaux qu'il contient : l'Hôtel de Ville, la chapelle du Pont et la plate-forme des platanes.

Pour le jury, la place de l'Hôtel-de-Ville, dans son état actuel, a pris forme à l'intérieur de la discontinuité et de la perméabilité globale de la ville.

Suite à cette analyse, les solutions qui occupent le centre de la place sont exclues car elles modifient complètement l'équilibre des pleins et des vides et signifient la perte pour la ville d'un espace public, d'un espace de marché. Parmi les solutions proposées restent alors deux positions :

- celles qui développent le projet de l'Hôtel de Ville à côté ou à la place du bâtiment existant ;
- celles qui construisent un nouvel Hôtel de Ville au bord de la rue du

Pont, à l'emplacement des platanes actuels.

Les projets du deuxième groupe rendent inévitable la rupture du rapport entre les deux places, aujourd'hui si bien articulées par la plate-forme des platanes. Pour cette raison, ils entraînent une profonde transformation qui ne peut être légitime que si elle est justifiée par un grand besoin de développement au centre ville et qui risque de donner naissance à une « île » en rupture avec les rapports et les perméabilités entre éléments bâtis au centre ville. Les projets du premier groupe répondent à une intention de respecter les rapports existants, mais entraînent la nécessité de revoir, par souci de cohérence, le rapport qu'ils entretiennent avec la proposition faite sur les terrains à l'ouest de l'Hôtel de Ville.

Ces deux solutions posent le problème du danger d'une part d'une transformation exagérée d'un lieu ne correspondant pas au besoin réel, d'autre part d'une certaine timidité vis-à-vis du rôle que le bâtiment d'une institution doit avoir par rapport au tissu. Cet équilibre d'échelle et de rapport doit être soigneusement étudié.

Les lauréats

Au premier tour, le jury élimine 5 projets (15 %) pour inadéquation au problème posé ou manque de cohérence entre les éléments du projet et le site. Au deuxième tour, il élimine encore 17 autres projets (50 %).

Au troisième tour, il élimine enfin 6 projets (18 %).

Il procède alors à l'examen détaillé des projets restants qu'il classe ainsi :

1^{er} prix Fr. 12 000. — : Jean Galletti, Colloby (collaborateurs : Olivier Galletti et Claude Matter).

2^e prix Fr. 11 000. — : Claudine Lorenz, Sion (collaborateurs : Paul Lorenz, Pierre-François Schmid, German Bregy, Marie-Luce Delaloye, Pierre Zufferey).

3^e prix Fr. 10 000. — : Fonso Boschetti, Epalinges (collaborateurs : Geneviève Bonnard et Denis Woeffray).

4^e prix Fr. 6500. — : Jean-Paul Chabbey, Monthey (collaborateur : Georges Garanis).

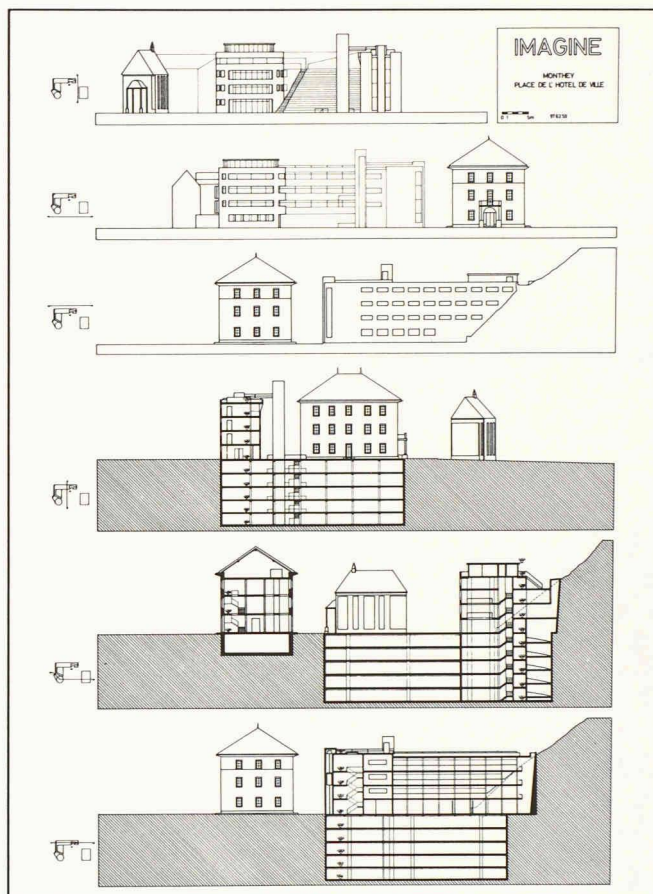
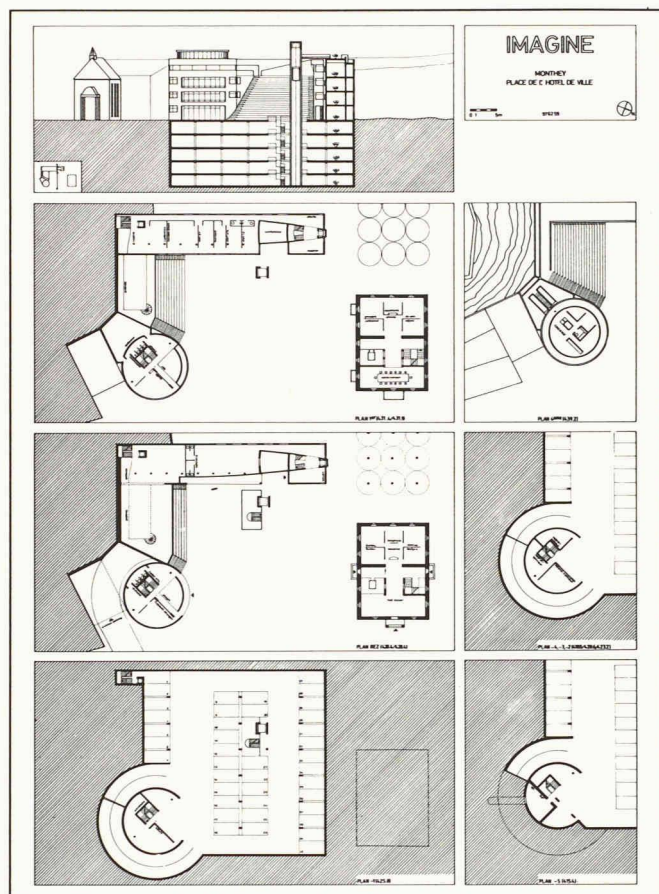
5^e prix Fr. 5500. — : José-Luis Truan et Bernard Vouga, Lausanne.

6^e prix Fr. 5000. — : Ivan Kolecek, Lausanne (collaborateurs : A. Zurcher, P. Hon, R. Montrone, B. Henrioud).

F. N.

Le jury

Président :	M. Bernard Attinger, architecte cantonal, Sion
Membres :	MM. Alain Dupont, président de Monthey Aurelio Galfetti, architecte, Bellinzona Jean-Gérard Giorla, architecte, Sierre Claude Kalbfuss, conseiller municipal, Monthey François Kuonen, architecte, Monthey Alvaro Siza, architecte, Porto Walter Tuscher, urbaniste, Fribourg M ^{me} Marie-Paule Donnet, conseillère municipale, Monthey
Suppléante :	M ^{lle} Rosemary Bonvin, conseillère municipale, Monthey
Secrétaire :	M. Yves Balet
Experts :	MM. Raymond Delacoste, chef de service, Monthey Emile Puippe, secrétaire municipal



2^e prix : Claudine Lorenz

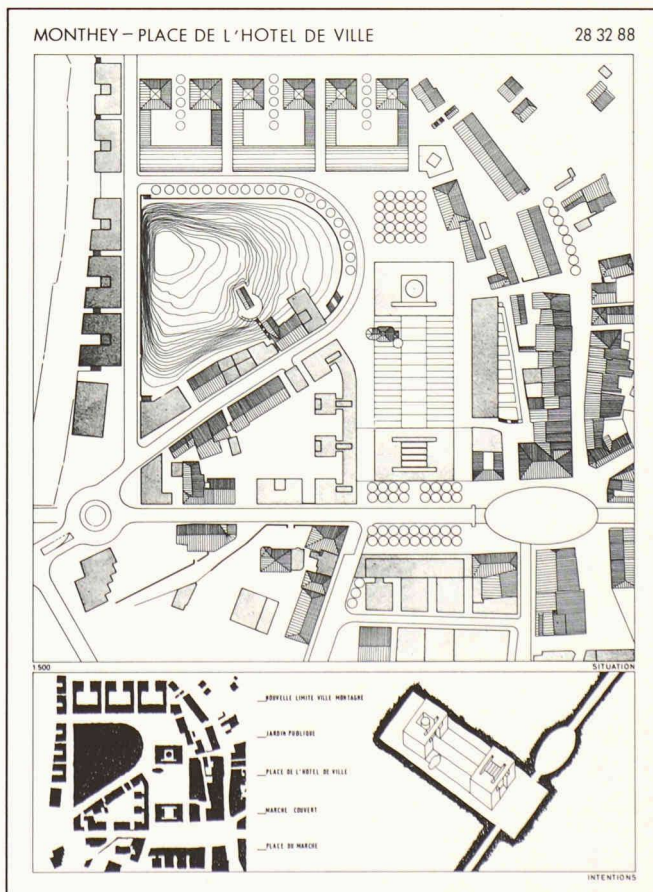
Le projet se distingue par une nouvelle construction en lieu et place de l'Hôtel de Ville existant, ainsi que par un édifice de volumétrie identique qui constitue un filtre entre la place publique et le nouveau front est proposé de la rue du Pont.

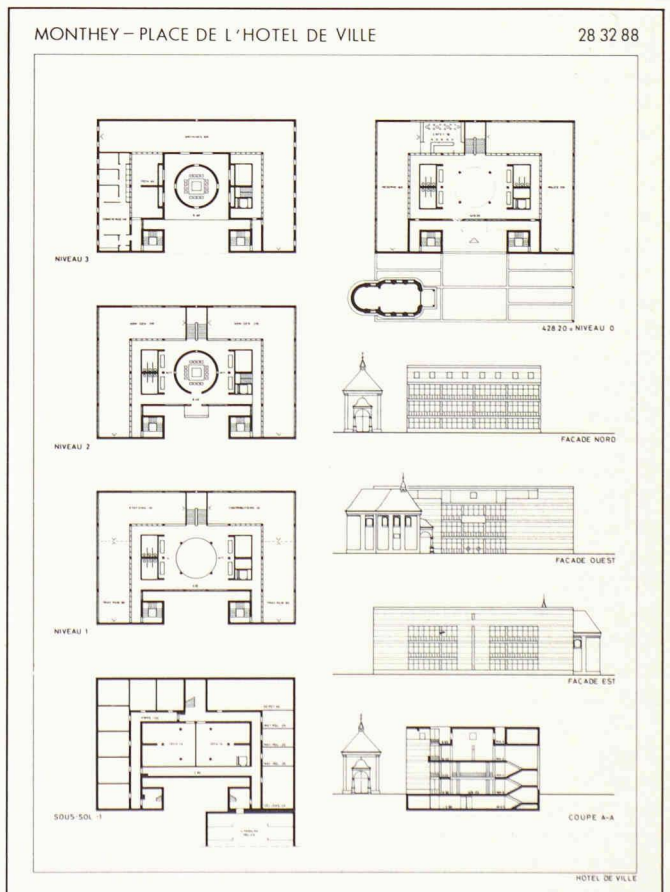
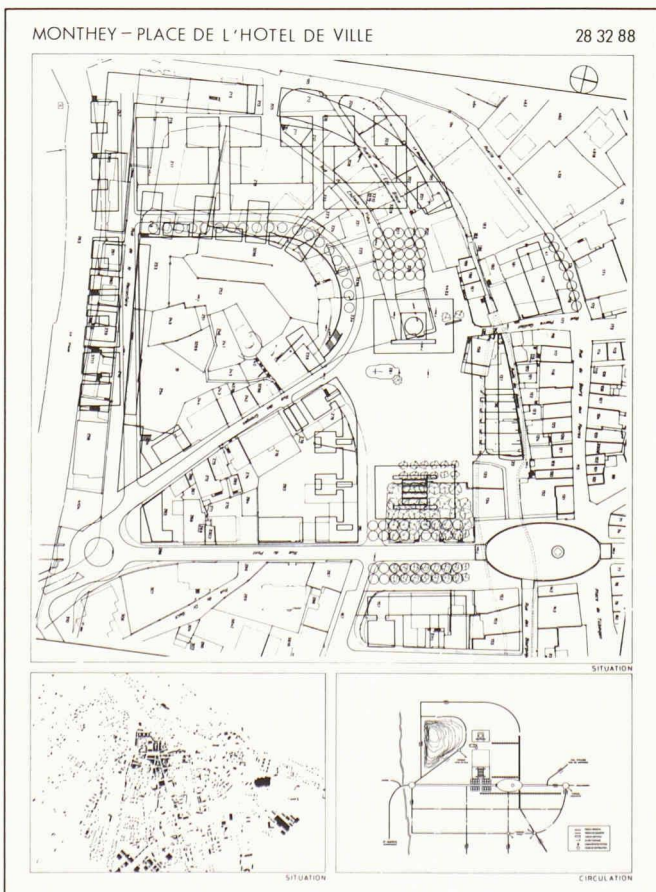
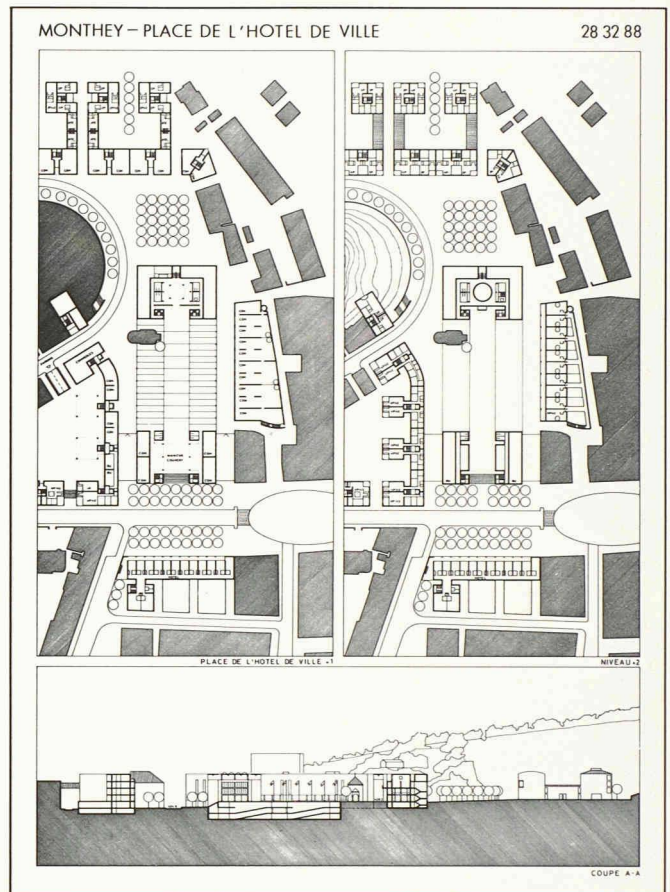
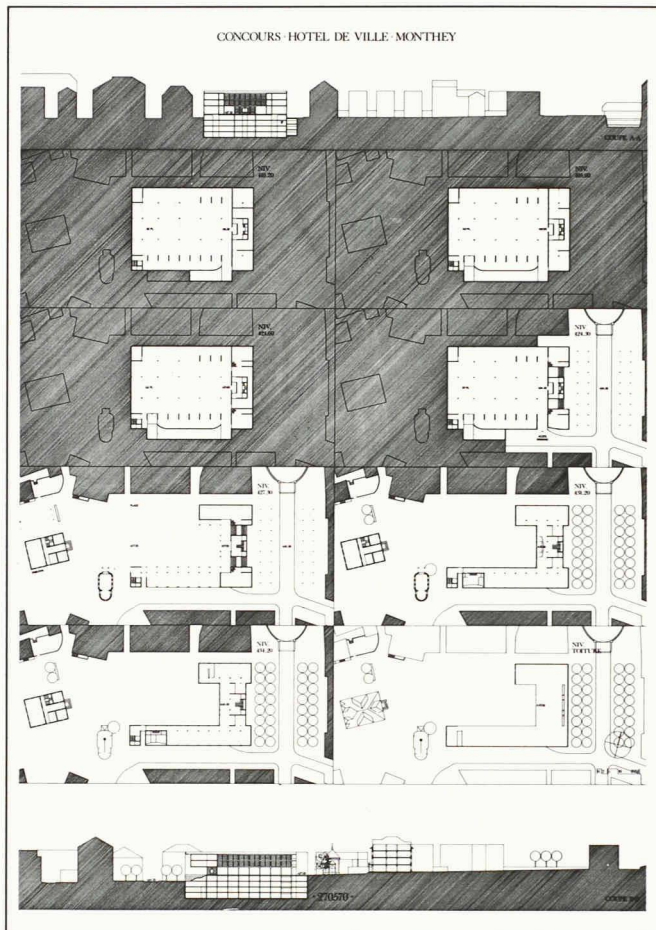
Ce projet établit une cohérence avec le plan Mangeat par une volumétrie du bâti à son échelle. Cela est en revanche moins évident en ce qui concerne la succession des vides, compromise par l'effet de barrière du nouvel Hôtel de Ville. Bien que ce parti urbanistique intervienne avec force dans le bâti existant et engendre de profondes modifications de celui-ci, la réalisation du programme peut se faire par étapes. Si les deux fronts latéraux ne sont pas indispensables dans leur forme proposée, la redéfinition du front à l'est de la rue du Pont est en revanche indispensable en tant qu'élément conclusif de l'ensemble. La démonstration, évidente en maquette, est affaiblie d'une manière surprenante par la proposition de modification du plan Mangeat.

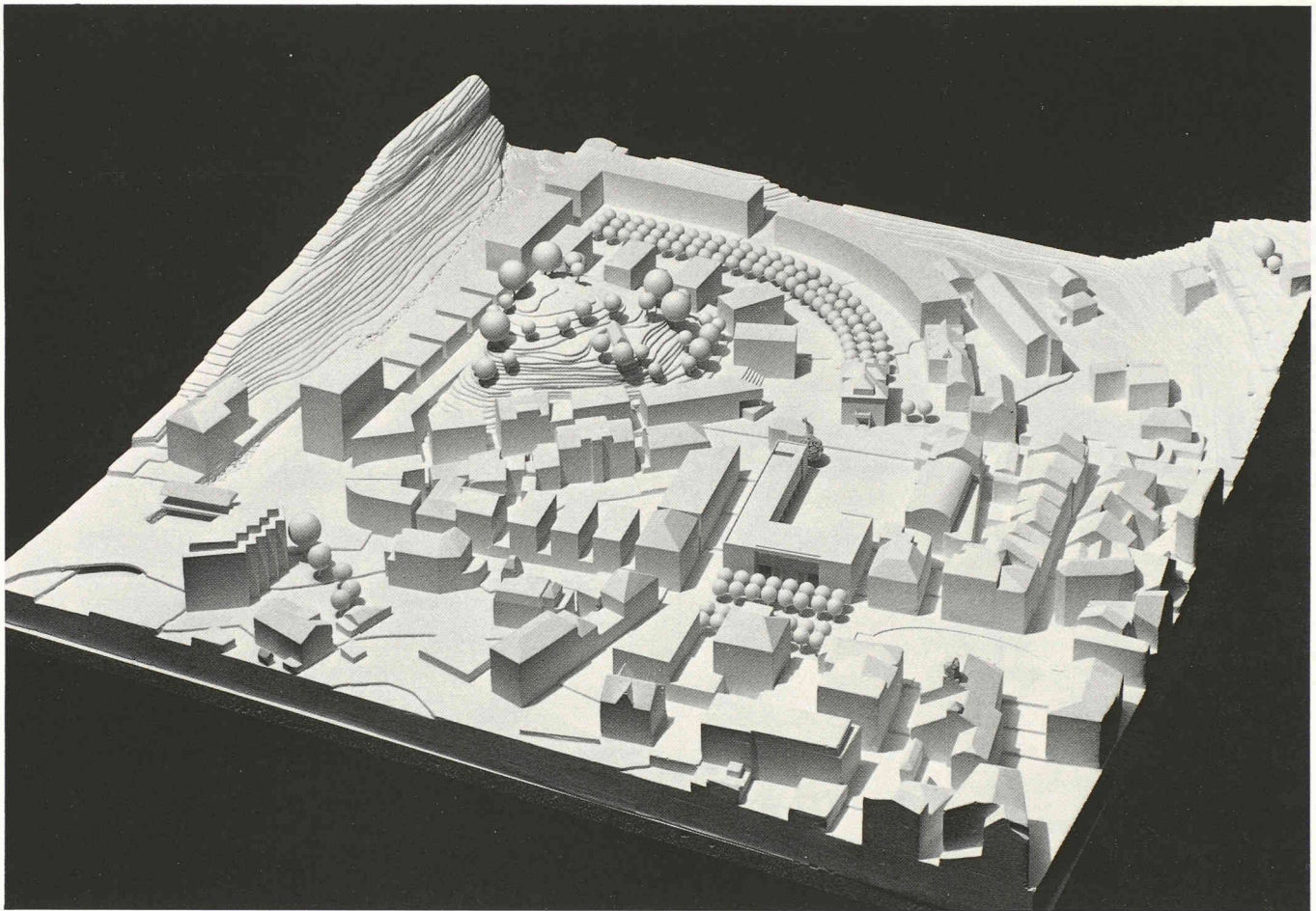
La coupe sur l'Hôtel de Ville démontre des qualités intéressantes. Le développement en plan est quelque peu excessif; une réduction du volume aurait amélioré les rapports entre les pleins et les vides, surtout en ce qui concerne les espaces situés latéralement et en arrière du bâtiment. Le projet du parking est rationnel; cependant, son accès est inadmissible et met en doute l'emplacement proposé.

Ce projet est une contribution intéressante et met en évidence les grandes potentialités urbanistiques de cette partie de la ville.

La suppression ou l'allègement du volume construit sur la place des Platanes donnerait plus de forme au projet du nouvel Hôtel de Ville et aux rapports entre les deux places.







3^e prix : Fonso Boschetti

Le projet propose une réaffectation de l'Hôtel de Ville (Tribunal) et concentre l'ensemble du programme dans un complexe différencié entre une partie formant front sur la rue du Pont et deux ailes perpendiculaires de longueurs inégales. L'aile sud organise le vide actuel en une partie «rue» et une partie «place». Le projet se rattache bien au plan Mangeat et aux propositions de complément du bâti dans le périmètre étendu. L'articulation du bâti autour de la chapelle est bonne ; la mise en valeur de celle-ci est cependant compromise par la proximité de l'aile sud, surtout pour ce qui concerne son rôle de focalisation des vides. L'ensemble est remarquable par sa cohérence, ce qui se reflète également dans l'échelle de la volumétrie, la structure et le langage architectural. Cependant, la forme du complexe a comme effet de diminuer et de renfermer la place qui a un caractère de cour plutôt que de place publique. Cela est renforcé par la surélévation de la place par rapport à la rue du Pont et la rue latérale, empêchant toute relation visuelle et rejetant la place de l'Hôtel-de-Ville en arrière par rapport à la ville. De plus, les accès au parking donnent à l'espace rue un caractère de rue de service qui ne met pas en valeur le bâtiment proposé au sud de celle-ci et enlève l'intérêt de la transparence de la place en direction du sud.

C'est un projet d'une grande rigueur dont le défaut majeur réside dans l'ef-

fet réducteur qu'il a sur l'espace disponible.

